



Abandon, chantage et mutation

Par **bigoudi**, le **16/04/2009** à **20:45**

Bonjour,

Je travail dans une entreprise qui fait partie d'un groupe. Cette entreprise ferme à la fin du mois. Mon employeur pour ne pas avoir de licenciement à faire me propose de faire un abandon de poste avec indemnités et préavis à conditions que je signe un document certifiant que je ne chercherais pas à aller au Prud'hommes. Je trouve leur proposition scandaleuse. En cas de refus, c'est une mutation dans une autre agence. Mon contrat de travail contient bien une clause de mobilité mais qui n'est valable qu'avec un délai de prévenance de 2 mois. Sachant que dans 15 jours l'entreprise sera fermée, suis je dans mon droit de refuser la mutation, on-t'il le droit de me payer jusqu'au 2 mois chez moi et maintenir la mutation? Est-ce une faute grave ou une cause réelle et sérieuse? Y a t'il un moyen de dénoncer ces pratiques? Nous avons transmis nos infos à l'inspection du travail mais rien ne nous assure du résultat positif de nos démarches. Merci pour votre aide

Par **loe**, le **17/04/2009** à **16:30**

Bonjour,

Je suppose que la fermeture de l'entreprise ne s'est pas décidée en une semaine ?

Votre employeur devait vous proposer un reclassement.

Je vous conseille de lire cet article :

Le reclassement comme alternative au licenciement pour motif économique : mode d'emploi

sur le site : <http://www.portaildroitsocial.com/article-28179958.html>